

Les nouvelles approches du développement économique local

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

Présidents et membres des commissions économiques des intercommunalités, élus municipaux et intercommunaux impliqués dans les politiques de développement économique local.

Points forts

Une approche à la fois historique, conceptuelle et opérationnelle, qui relie les grands principes économiques aux réalités concrètes des territoires

Pré-requis

Pas de pré-requis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'él.u.e sera en capacité de :

- Comprendre l'histoire et les évolutions des approches du développement économique local, pour mieux situer les enjeux actuels.
- Distinguer croissance économique et développement économique, et en tirer des conséquences pratiques pour les politiques locales.
- Intégrer les notions de robustesse, de résilience et de coopération territoriale dans ses décisions et orientations.
- Clarifier son rôle d'él.u stratège vis-à-vis de ses équipes techniques, pour renforcer l'efficacité du binôme élu/développeur économique.
- Identifier des leviers concrets pour engager ou renforcer une stratégie de développement économique adaptée aux ressources et aux contraintes de son territoire.

Description / Contenu

Le contenu de la formation sera structuré autour des points suivants :

- Des fondamentaux revisités : En repartant de l'étymologie du mot économie et d'une relecture de l'histoire des politiques de développement économique, cette formation invite les élus à questionner leurs représentations. Pourquoi les approches centrées sur le local, les ressources territoriales et la coopération ne sont-elles pas nouvelles — et pourquoi reviennent-elles au cœur des débats aujourd'hui ?
- Croissance ou développement ? Compétition ou coopération ? : Les participants découvriront comment distinguer croissance économique et développement territorial, et en quoi cette distinction change concrètement leurs priorités et leurs décisions d'élus.
- Les nouvelles grilles de lecture pour des territoires robustes : Économie du donut (Kate Raworth), résilience territoriale, robustesse (Olivier Hamant) ... Ces approches sont présentées de façon accessible et illustrées d'exemples concrets pour identifier les leviers adaptés à chaque territoire.
- Ateliers et études de cas : À partir des réalités des territoires représentés, les participants travaillent collectivement sur les ressources locales à mieux mobiliser, les facteurs de solidité ou de fragilité de leur territoire, et la relation entre l'él.u stratège et ses équipes techniques.

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 777 750 597 00042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





Les participants repartiront avec des repères clairs et des pistes d'action concrètes pour engager ou renforcer une stratégie de développement économique robuste, coopérative et ancrée dans les ressources de leur territoire.

Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site

[https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/](https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation)

[nos-tarifs-de-formation](https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation)

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à

info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques et historiques accessibles, sans jargon, illustrés par des exemples concrets.
- Interactions régulières : quiz, questions à la salle, temps d'échange.
- Ateliers participatifs en sous-groupes, ancrés dans les réalités des territoires des participants.
- Études de cas bretonnes et nationales.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'ARIC.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.

Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Mamar Djellal, expert en développement économique local, dirige Kreskiñ, entreprise bretonne de conseil et de formation. Le nom Kreskiñ est inspiré du mot breton signifiant « grandir », « progresser », « pousser ».

Mamar Djellal a exercé pendant 8 ans les fonctions de directeur du développement économique au sein de Citédia, entreprise publique locale basée à Rennes. En parallèle, il a été maître de conférences puis Professeur Associé à l'Université de Rennes, où il a enseigné le développement économique local dans le cadre du Master IMEPP.

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 777 750 597 00042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux

Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État



Avant ces fonctions, il a travaillé pendant près de 10 ans à l'agence de développement économique d'Ille-et-Vilaine, Idéa 35, et a accompagné une quarantaine de projets de territoire : stratégies de développement économique, diagnostics, études foncières et immobilières, analyses de zones d'activités.

Il intervient aujourd'hui en formation et en conseil auprès de collectivités et de réseaux professionnels.

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 777 750 597 00042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État